



Gratification de stage sur crédits CNRS

Minimum **6 semaines avant la date de début de stage**, (hors périodes de fermetures et congés) transmettre la **convention de stage** dûment complétée et signée à Laurence Lamy, accompagnée du **formulaire de demande d'accueil** complété ainsi que les pièces nécessaires au dossier.

Pièces nécessaires au dossier :

- RIB au nom de l'étudiant
- Carte étudiant (recto/verso)
- Carte identité (recto/verso) ou passeport
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Titre de séjour
- Calendrier de présence obligatoire si le stage est à temps partiel ou comporte une interruption

Formulaires à télécharger sur le lien :

<https://intranet.cnrs.fr/activites-unite/recrutement/Pages/Apprentis.aspx>

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et retardera le début du stage

Points de vigilances :

- Les périodes de fermetures administratives doivent être déduites de la période de stage et mentionner dans la convention.
- Aucun stage ne peut débuter avant la signature par toutes les parties du contrat, en cas d'accident le stagiaire ne serait pas couvert.
- Au cours du stage, toute modification d'une des dispositions de la convention de stage nécessite l'établissement d'un avenant.
- Lire les informations sur la sécurité informatique lors du recrutement d'un stagiaire en bas du lien où vous téléchargez les documents.